

Accord de Paiement Pré-Autorisé



Compte du locataire:

A: **Gestion Immobilière Groupe Théorêt**

(La Société)

540, Kleber
Laval, QC
H7E 3T2

De: _____
Nom du titulaire du compte

(Le Client)

tél: 450 668-6146
fax: 450 668-6166
www.groupetheoret.com

Numéro de l'appartement – Adresse civique

Banque: _____
Nom de la banque/Ville/Numéro du compte bancaire

(la Banque)

- But des débits** - le but de ces débits est le paiement pré-autorisé à titre personnel ou pour le ménage.
- Préavis** - Groupe Théorêt donnera un avis écrit du montant à être débité et de la date du débit au moins dix (10) jours avant la date du premier débit et chaque fois qu'il y a un changement du montant ou de la date de paiement.
- Droit de contestation** - le Client peut contester un débit dans les conditions suivantes : (i) le débit n'a pas été fait conformément à la présente Autorisation ; (ii) cette Autorisation a été retirée ou annulée ; ou (iii) le préavis n'a pas été reçu.

Pour obtenir un remboursement, le Client doit remplir le formulaire approprié à la succursale bancaire indiquée ci-dessus dans un délai de 90 jours suivant et incluant la date où le débit faisant l'objet de contestation est apparu sur le compte du Client.

- Limites d'autorisation pour les débits au compte ci-dessus** - le Client autorise la Société à débiter le compte ci-dessus d'un montant de _____ \$ le _____ jour de chaque mois pour les paiements dus à la Société relativement au loyer et autres charges.
- La banque n'est pas tenue de vérifier que tous les débits effectués par la Société sont conformes à cette Autorisation ou à l'accord intervenu entre le Client et la Société.

Il est entendu que pour retirer ou annuler cette Autorisation le Client doit donner un avis écrit à cet effet à la Société. Cette autorisation peut être retirée ou annulée en tout temps sur avis écrit du Client à la Société. Cette autorisation s'applique uniquement à une modalité de paiement et son annulation ne signifie pas que les engagements contractuels du Client envers la Société sont terminés.

Toute remise de cette Autorisation à la Société constitue une remise par le Client à la Banque. Le Client représente que toutes les personnes dont les signatures sont exigées pour signer relativement à ce qui précède ont signé cette Autorisation. Le Client accuse réception d'une copie signée de cette Autorisation.

Signature(s) ou Signature(s) Autorisées du(des) titulaire(s) du compte Date

Signature(s) ou Signature(s) Autorisées du(des) titulaire(s) du compte Date

Annexez un spécimen de chèque